

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 7289

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin et
M. Villani

à l'amendement n° 5383 de M. Bothorel

ARTICLE PREMIER

I. Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et »

II. En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« peut définir »

le mot :

« définit »

III. En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :

« certaines »

le mot :

« les »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture des données doit concerner l'ensemble des données prises en compte dans l'affichage environnemental.

Le présent sous-amendement vise à corriger l'amendement 5383 en ce sens, afin de garantir une réelle ouverture des données.